

Dossier de presse

# La Fédération des élus des Entreprises publiques locales

Contact presse :  
Benjamin Gallèpe  
06 42 11 00 75  
[b.gallepe@lesepl.fr](mailto:b.gallepe@lesepl.fr)

## [Patrick Jarry, président de la FedEpl, maire de Nanterre](#)

# « Accompagner les Epl dans ce contexte difficile »

*Elu au Congrès d'Angers le 15 octobre 2020, Patrick Jarry fixe ses priorités pour les trois années à venir.*



Patrick Jarry

### **Vous avez pris vos fonctions à l'heure où le monde traverse une grave crise sanitaire. Comment faire pour soutenir les Epl ?**

Notre priorité est d'accompagner les Epl dans cette phase difficile. Pour certaines d'entre elles, dans les domaines du tourisme, des équipements, etc., il s'agit même d'une question de survie. Nous sommes à leur écoute et veillons surtout à presser les ministères pour qu'elles puissent bénéficier des aides le plus rapidement possible. Dans un tel contexte, nous devons aussi préparer l'avenir. Tout le monde pensait, au sortir du premier confinement, que le plan de relance pouvait être déployé de façon linéaire. Le deuxième confinement nous oblige à réviser cette manière de voir. Quand l'économie est mise sous cloche, les plans de relance sont plus difficiles à mettre en œuvre. En France et en Outre-mer, les Epl sont les outils idéaux pour permettre aux collectivités territoriales de réaliser leurs projets et d'adapter leurs réponses à cette crise.

### **Quelles sont les priorités que vous vous êtes fixées ?**

Nous nous inscrivons dans la continuité d'une action engagée depuis des années. La dernière période a été marquée par l'élargissement de la gamme des Epl, en passant des Sem aux Spl et aux SemOp. Cette évolution législative a permis d'étendre le champ d'intervention de l'économie mixte locale à des domaines qui n'étaient pas traditionnellement les siens. Je pense au tourisme, à l'énergie, à la transition écologique, etc. Le livre blanc que nous avons adopté au congrès de Strasbourg de 2019 nous a permis de nous interroger sur nos valeurs. Tout au long de ces derniers mois, les documents et les chartes nécessaires à la mise en œuvre du livre blanc ont été finalisés (déontologie, pacte d'actionnaires, contrôle analogue, etc.). Les acquis de ce livre blanc doivent désormais innover l'ensemble du réseau des Epl.

Il s'agit maintenant de mettre en œuvre les préconisations de ce livre blanc, à l'heure où près de 500 nouveaux présidents ont pris leur fonction suite aux élections municipales, sachant qu'une centaine d'autres les rejoindront après les élections régionales et départementales, qui auront lieu sans doute au mois de juin 2021. Il est nécessaire d'accompagner ces nouveaux présidents et de répondre aux nombreuses questions qu'ils se posent, notamment sur les conditions de transparence à respecter dans la relation qu'ils mettent en place avec les collectivités territoriales.

### **Il s'agit donc de soutenir les actions des élus...**

Je pense notamment au développement des filiales des Epl, qui démultiplient leur efficacité sur le terrain. Il faut donc impérativement renforcer cette gouvernance et la loi 4D, qui sera discutée au Parlement en début d'année, ira dans cette direction. Nous avons proposé au gouvernement des amendements allant dans ce sens.

### **Le plan stratégique « Epl Territoires 2020 » arrive à son terme. Un autre prendra la suite...**

Ce plan mis en œuvre sur la période 2012-2020 a permis d'influer sur le développement des Epl, tant au niveau national qu'au niveau européen. Il a correspondu à une période de fort développement de l'économie mixte locale. Dans le prochain plan stratégique, certaines thématiques s'imposeront à nous et nous obligeront à nous positionner, comme la responsabilité sociale des entreprises, la transition écologique, la transparence dans la gouvernance, bref, des notions qui traversent les entreprises et auxquelles elles doivent répondre dans un monde exposé à la communication permanente. Nous réfléchissons aussi, avec les organisations concernées, à notre développement auprès des universités et du secteur hospitalier, pour assurer le déploiement de leurs équipements. Le contexte est plus que jamais favorable au mouvement de l'économie mixte locale.

## Le poids des Epl en France

### Elles sont 1 332 !

La Fédération des élus des Entreprises publiques locales propose chaque année son Eplscope, véritable baromètre fiable et complet des Epl en France. Sa version 2020, arrêtée au 1er juin dernier, apporte des éclairages et livre des clés de compréhension de l'évolution du mouvement formé par les Sem, les Spl et les SemOp. Il apparaît ainsi que les Epl sont restées dans une dynamique de croissance au regard de l'année précédente : on compte désormais 1 332 entreprises en activité, dont 887 Sociétés d'économie mixte (Sem), 417 Sociétés publiques locale (Spl) et 28 Société d'économie mixte à opération unique (SemOp). De plus, elles atteignent un pic en termes d'activités puisque le chiffre d'affaires des Epl s'élève à près de 15 milliards d'euros, soit une progression de 9 % en un an. L'arrivée à maturité de certains projets dans le domaine de l'énergie a permis d'arriver à ce résultat, mais la quasi-totalité des branches d'activité sont concernées par cette tendance haussière. Les effets de la fin des cycles municipaux et intercommunaux ont été très modérés.

### Meilleures alliées de la reprise économique

A l'heure où ces lignes sont écrites, nous sommes encore au milieu du gué d'une crise sanitaire dont les effets ne devraient s'estomper que progressivement en 2021, en particulier pour les secteurs les plus durement touchés que sont le tourisme, la culture et les loisirs, ainsi que la mobilité. Dans ce contexte, les Epl sont au cœur de la relance économique, parce qu'elles sont agiles et réactives, en parfaite harmonie avec la nécessité d'aller vite aux côtés des élus des collectivités territoriales pour redonner à notre pays des raisons d'espérer. Acteurs incontournables de l'économie locale et amortisseurs de crise dans les périodes difficiles, les Epl sont déterminées à participer pleinement aux solutions pour le monde d'après.

## Les Epl, qu'est-ce que c'est ?

Les Entreprises publiques locales (Epl) sont les entreprises des collectivités locales, des territoires et de leurs habitants. Elles interviennent dans une quarantaine de domaines d'activité au cœur de notre quotidien : aménagement, logement, mobilité, tourisme, culture, énergie, tri des déchets, services à la personne... Positionnées entre le tout public et le tout privé, les Epl se caractérisent par leur nature d'entreprise commerciale. Avec un capital public, contrôlé majoritairement (Sem) ou exclusivement (Spl et Spla) par les collectivités locales, elles ont vocation à satisfaire l'intérêt général et à privilégier les ressources locales. Leur valeur ajoutée : marier les atouts et valeurs de l'entreprise et du secteur public.

### La gamme des Epl

La gamme des Entreprises publiques locales est composée des Sociétés d'économie mixte (Sem), des Sociétés publiques locales (Spl) et des Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp).

## Les Sociétés d'économie mixte (Sem)

Les Sem sont des sociétés anonymes créées par les collectivités locales ou leurs groupements. Elles disposent d'au moins deux actionnaires, dont l'un est obligatoirement une personne privée. Les collectivités locales doivent être majoritaires et détenir entre 50 % et 85 % du capital. Les actionnaires privés apportent leurs savoir-faire et contribuent à la bonne gouvernance de la société. Les Sem sont compétentes pour réaliser des opérations d'aménagement et de construction ou pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ainsi que toute autre activité d'intérêt général. Leur champ d'action territorial n'est pas limité. Elles peuvent intervenir pour d'autres clients que leurs actionnaires ainsi que pour leur propre compte, voire prendre des participations dans d'autres sociétés commerciales. Les collectivités locales leur confient ces missions au terme d'une mise en concurrence.

## Les Sociétés publiques locales (Spl)

Les Spl sont un nouveau mode d'intervention à la disposition des collectivités locales depuis 2010. Ce sont des sociétés anonymes créées et entièrement détenues par au moins deux collectivités locales (ou leurs groupements). Comme les Sem, elles sont compétentes pour réaliser des opérations d'aménagement et de construction ou pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ainsi que toute autre activité d'intérêt général. A contrario, elles ne peuvent travailler que pour leurs actionnaires publics et sur leurs seuls territoires. Considérées comme des opérateurs internes, les Spl n'ont pas à être mises en concurrence par leurs actionnaires publics. Elles se doivent par contre de mettre en concurrence leurs prestataires.

## Les Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp)

Dernières nées des Epl en juin 2014, les SemOp sont juridiquement proches des Sem « traditionnelles », spécialement quant à leurs domaines d'intervention. Elles sont créées par une collectivité locale ou un groupement de collectivités, avec au moins un actionnaire opérateur économique. Les SemOp sont constituées pour une durée limitée en vue de l'exécution d'une seule opération par contrat par la collectivité actionnaire. La sélection du ou des actionnaires opérateurs économiques et l'attribution du contrat à la SemOp sont effectuées par un unique appel public à la concurrence. Sociétés à mission unique, les SemOp sont dissoutes de plein droit au terme du contrat. La collectivité territoriale détient entre 34 % et 85 % du capital de la société, c'est-à-dire qu'elle dispose a minima de la minorité de blocage. En outre, le président du conseil d'administration ou de surveillance d'une SemOp est obligatoirement un élu tandis qu'un pacte d'actionnaires vient préciser les règles de gouvernance.

## Comment fonctionne la Fédération des élus des Entreprises publiques locales ?

La Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) s'inscrit dans une vision moderne et performante de l'action publique locale depuis plus de 60 ans. Elle est la seule représentante des 1 332 Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp) françaises réunies au sein de la gamme Epl. Elle est affiliée au réseau européen des 32 000 Epl au sein de SGI Europe (ex-Ceep). La gouvernance de la FedEpl est assurée par des présidents et des administrateurs d'Epl appartenant à toutes les sensibilités politiques.

### Les missions de la FedEpl

- **L'action politique : permettre à toutes les Epl d'intervenir et de se développer dans les conditions les plus favorables**

Fort de son réseau de 11 000 élus, présidents et administrateurs d'Epl, la Fédération des Epl pilote une action de veille prospective et stratégique afin d'anticiper et de construire l'avenir du mouvement Epl, et conduit une action politique pour garantir à ses adhérents le cadre législatif et réglementaire le plus favorable possible, tant au plan national qu'europpéen. Elle dialogue à cette fin en permanence avec les ministères, les administrations, les parlementaires, etc.

- **L'accompagnement des adhérents : préparer l'avenir et renforcer la performance des Epl dans l'ensemble de leurs activités**

A l'écoute de ses adhérents, la FedEpl déploie les ressources et actions adaptées à leur évolution pour les aider à gagner des parts de marché.

Spécialiste de l'économie mixte, la Fédération offre à ses adhérents une palette d'expertises et de temps forts destinée à consolider leur professionnalisme et à s'appropriier le contexte comme les conditions de leur développement : accompagnement juridique, journées d'actualité, formations, analyses financières, préparation des DSP, création d'Epl, identification de nouveaux modèles, guides pratiques, appui au management.

Cette animation réseau au plus près des besoins et aspirations des Epl leur permet de mutualiser leurs expériences et savoir-faire.

- **L'action territoriale : promouvoir le modèle Epl auprès des collectivités locales et les accompagner dans le pilotage de leurs opérateurs et leurs choix de modes de gestion**

La FedEpl œuvre à renforcer la connaissance des différents outils de la gamme Epl à l'intention des décideurs locaux et est aux côtés des collectivités intéressées par les Epl pour renforcer le pilotage de leurs opérateurs et les accompagner dans leurs réflexions. Ce dialogue avec les collectivités locales s'organise avec le soutien des 13 Fédérations régionales.

La Fédération est également présente au sein de multiples instances et organismes nationaux et européens dans lesquels elle relaie les préoccupations et initiatives des Epl.

## Les instances dirigeantes

Le pilotage de la Fédération relève d'un Conseil d'administration, composé principalement d'élus locaux issus des principales familles politiques représentées au Parlement, et d'un Bureau d'une vingtaine de membres. Grâce à une présidence tournante, ces familles se succèdent tous les trois ans aux commandes de la Fédération. Les représentants des actionnaires privés, des directeurs d'Epl et des fédérations régionales ainsi que des personnes qualifiées enrichissent la composition du Conseil d'administration.

Le Conseil des fédérations régionales représente l'ensemble des 13 fédérations régionales d'Epl qui assurent la promotion des Epl au plus près des territoires métropolitains et ultramarins.

### Président

#### **Patrick JARRY**

Maire de Nanterre, conseiller départemental des Hauts-de-Seine, président de la Société d'économie mixte de Nanterre (SEMNA) et de la Société publique locale de la ville de Nanterre (SPLNA).

### Vice-présidents

#### **Syamak AGHA BABAEI**

1<sup>er</sup> adjoint au maire de Strasbourg, vice-président de l'Eurométropole de Strasbourg, administrateur de la Société d'économie mixte Réseau Gaz Naturel de Strasbourg (R-GDS).

#### **Frédéric CUVILLIER**

Ancien ministre, maire de Boulogne sur Mer, président de la communauté d'agglomération du Boulonnais, administrateur de la Société d'exploitation du centre national de la mer Nausicaa (NAUSICAA) et président de la Société anonyme d'économie mixte URBAVILEO.

#### **Gaylord LE CHEQUER**

1<sup>er</sup> adjoint au maire de Montreuil, président de la Société d'économie mixte de Montreuil (Semimo).

#### **Antoine LEFEVRE**

Sénateur de l'Aisne, conseiller municipal de Laon.

#### **Richard LIOGER**

Député de la Moselle.

#### **Hervé MARSEILLE**

Sénateur des Hauts-de-Seine, conseiller municipal de Meudon, administrateur de la Société d'économie mixte de l'Arc de Seine (SEMADS), président de la Fédération des Epl d'Ile-de-France.

## Trésorier et trésorier adjoint

### Gérard TREMEGE

Maire de Tarbes, conseiller régional d'Occitanie, président de l'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, administrateur de la Société anonyme d'économie mixte de construction de la ville de Tarbes (SEMI DE TARBES), vice-président de la Fédération des Epl d'Occitanie.

### Pascal BOLO

Adjoint au maire de Nantes, vice-président de Nantes métropole, conseiller départemental de Loire-Atlantique, président de la Société d'économie mixte des transports en commun de l'agglomération nantaise (SEMITAN), président de SGI Europe, mouvement européen des entreprises de services publics.

## Une équipe à votre disposition

La Fédération des Elus des Entreprises publiques locales réunit en son sein une quarantaine de salariés dont l'organigramme ci-joint permet de mieux comprendre l'activité au quotidien. Chaque collaborateur est à la disposition des Epl adhérentes pour les conseiller et les orienter vers les meilleurs choix pour l'avenir de leur structure.

## Les Fédérations régionales des Epl

Si la Fédération des Epl est l'ambassadeur des **1 332 Entreprises publiques locales**, elle est aussi le pivot d'un réseau structuré à l'échelle régionale, nationale et européenne. Ce maillage lui permet de disposer de relais au plus près des collectivités locales, des Epl et de ceux qui les dirigent, mais aussi de faire rayonner en France comme en Europe les valeurs et atouts de ces entreprises de l'intérêt général.

### **Ancrage et représentation des Fédérations régionales des Epl**

Cinq délégués territoriaux accompagnent les fédérations régionales des Epl.

#### **François-Xavier BICHAT**

**Délégué territorial - Grand Est | Nouvelle-Aquitaine**

**01 53 32 22 15**

**06 79 54 91 53**

**01 53 32 22 22**

[fx.bichat@lesepl.fr](mailto:fx.bichat@lesepl.fr)

#### **Paul-Adrien BUF**

**Délégué territorial - Ile-de-France | Normandie | Corse**

**01 53 32 22 37**

**06 31 64 71 36**

**01 53 32 22 22**

[pa.buf@lesepl.fr](mailto:pa.buf@lesepl.fr)

**Olivier LAMOUREUX**

**Délégué territorial - Bourgogne-Franche-Comté | Bretagne - Pays de la Loire | Centre-Val de Loire**

**01 53 32 22 55**

**06 37 94 73 04**

**01 53 32 22 22**

[o.lamoureux@lesepl.fr](mailto:o.lamoureux@lesepl.fr)

**Hacène LEKADIR**

**Délégué territorial - Hauts-de-France | Auvergne - Rhône-Alpes**

**01 53 32 22 56**

**06 42 04 05 14**

**01 53 32 22 22**

[h.lekadir@lesepl.fr](mailto:h.lekadir@lesepl.fr)

**Jean-Luc VALLET**

**Délégué territorial - Occitanie | Provence-Alpes Côte d'Azur**

**04 88 56 37 23**

**06 42 04 54 13**

[jl.vallet@lesepl.fr](mailto:jl.vallet@lesepl.fr)

**Fédération des Epl de l'Océan indien**

**Président : François JAVEL**, conseiller municipal de Saint-Denis, président de la Sem NORDEV.

Bureau : Parc des expositions et des congrès

1, rue du Karting, Le Chaudron

BP 287

97474 Saint-Denis

Tel : 02 62 48 78 78

Contact : [nordev@nordev.re](mailto:nordev@nordev.re)

**Fédération calédonienne des Epl**

Contact : **Nelly JOSSE**

Bureau : C/O Promosud

Imm. Centre Sud – Parc Act. Berthelot

1 bis rue Berthelot – BP 295

98845 Nouméa Cedex

Tel : 00 687 24 19 72

Contact : [nelly.josse@promosud.nc](mailto:nelly.josse@promosud.nc)

## Les partenaires de la Fédération des Epl

La Fédération des Epl a développé des partenariats avec des entreprises, des banques et des organismes publics et privés. Ces partenariats s'organisent autour de trois pôles.

### **La Commission des actionnaires de l'économie mixte**

Elle rassemble la plupart des entreprises, institutions financières et banques actionnaires d'un nombre significatif d'Epl : Arkea Banque Entreprises et Institutionnels, BRED, Caisse d'Epargne, Banque des Territoires, Arial-CNP Assurances, Crédit Agricole, Crédit Coopératif, Crédit Mutuel, Edf, Egis, Engie, GRDF, Ipsec, Keolis, La Banque Postale, Razel-Bec, Scet, Territoires d'avenir (Smacl assurances et MNT), Société Générale, Suez, Transdev, Veolia, Voies navigables de France.

### **Les Capteurs de Territoire**

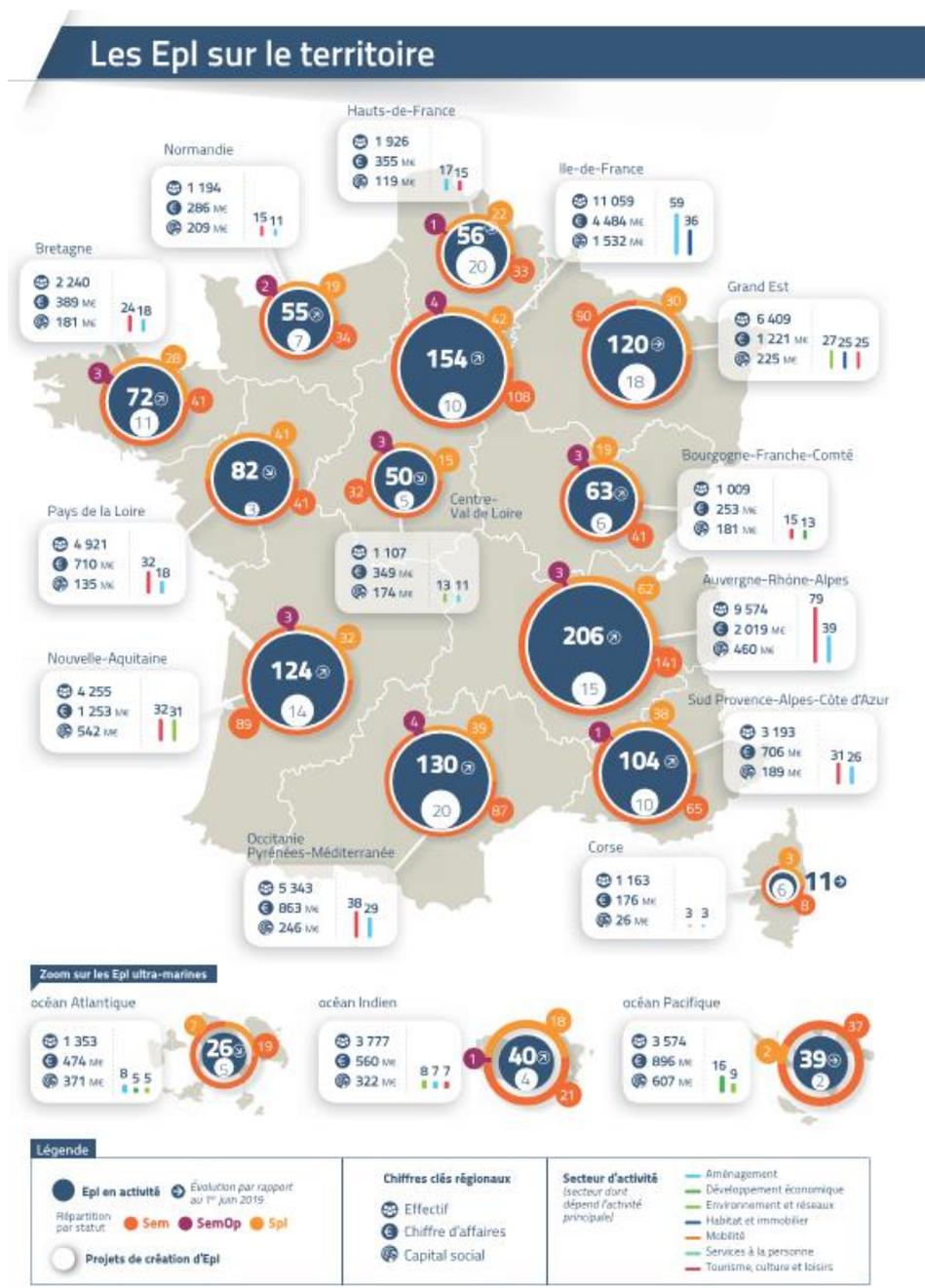
Il s'agit d'un réseau d'experts de la Fédération des Epl, créé en 2017. Il vise à réunir des membres issus de structures en lien avec le mouvement des Epl et provenant d'horizons très différents : universitaires, consultants, responsables d'études, think tanks, économistes, organisations syndicales, institutions financières, entreprises et prestataires de services.

## Le mouvement des Epl en chiffres

Au nombre de 1 332 au 1<sup>er</sup> juin 2020 – soit le plus haut niveau jamais mesuré –, les Entreprises publiques locales (Epl) agissent sur l'ensemble de l'hexagone pour mettre en œuvre les politiques locales et assurer différentes missions de service public. \*

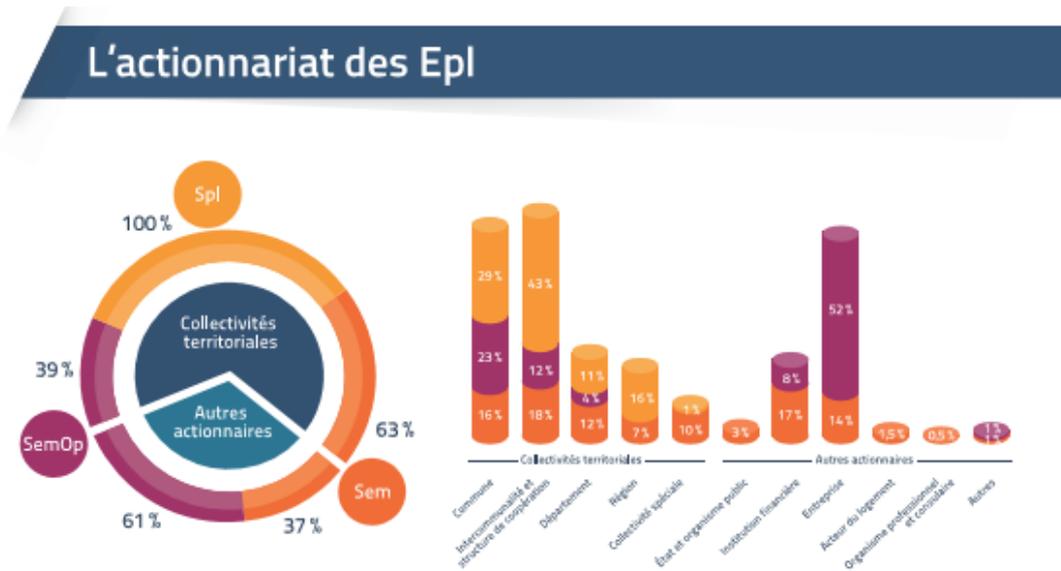
Elles couvrent l'ensemble du territoire, des communes rurales aux communes urbaines, des zones littorales aux zones de montagne, des territoires métropolitains aux territoires ultramarins. Elles interviennent dans une quarantaine de métiers et de nombreux domaines, dont le tourisme, la culture, les loisirs et l'aménagement, mais aussi l'environnement, les réseaux, l'habitat et l'immobilier.

Elles offrent ainsi des solutions adaptées aux enjeux de territoires parfois très divers. Qu'il s'agisse des 887 Sociétés d'économie mixte (Sem), des 28 Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp) ou des 417 Sociétés publiques locales (Spl), elles profitent de la complémentarité de la gamme et continuent d'être les opérateurs privilégiés des collectivités territoriales qui en sont les actionnaires principaux et en ont la pleine maîtrise, en collaboration étroite avec d'autres acteurs locaux.



Entrées dans un cycle de croissance depuis 2014, les Entreprises publiques locales ont accéléré leur développement en un an, après une période d'incertitudes entre l'arrêt du Conseil d'Etat du 14 novembre 2018 et la loi tendant à sécuriser l'actionnariat des Epl du 17 mai 2019. Avec un chiffre d'affaires avoisinant les 15 milliards d'euros, sous l'impulsion des sociétés intervenant dans l'énergie mais pas seulement, elles ont atteint leur plus haut niveau d'activité (+ 9 % par rapport à l'année précédente).

La tendance s'est accompagnée d'un mouvement de consolidation financière. Déterminées à disposer de davantage de marges de manœuvre pour investir dans les territoires, les Sem, les Spl et les SemOp ont considérablement augmenté leur capitalisation – à des niveaux nettement au-dessus des contraintes imposées par les différentes législations en vigueur –, ainsi que leurs fonds propres. Leur trésorerie était également en progression. La crise sanitaire et économique est depuis passée par là et a commencé à produire ses effets.



### Les Sem, les Spl et les SemOp marquées à des degrés divers par la crise économique

Au même titre que les autres sociétés, les Entreprises publiques locales subissent aujourd'hui les conséquences de cette crise traversée actuellement par les économies mondiales, européenne et française.

Particulièrement bien armées en raison du déploiement de cette stratégie de renforcement financier ces dernières années, elles ont pu limiter les chocs induits par les pertes de recette pendant la première période de confinement. En ayant recours en outre aux différents dispositifs mis en place par les institutions publiques et parapubliques, dont le recours au chômage partiel (utilisé par 57 % des Epl), l'ajournement du règlement des cotisations sociales et patronales (35 %) ou la sollicitation de prêts garantis par l'Etat (22 %), elles ont pu amortir les effets du ralentissement soudain de l'activité économique.

## Chiffres clés / Le mouvement des Epl en France au 1<sup>er</sup> juin 2020



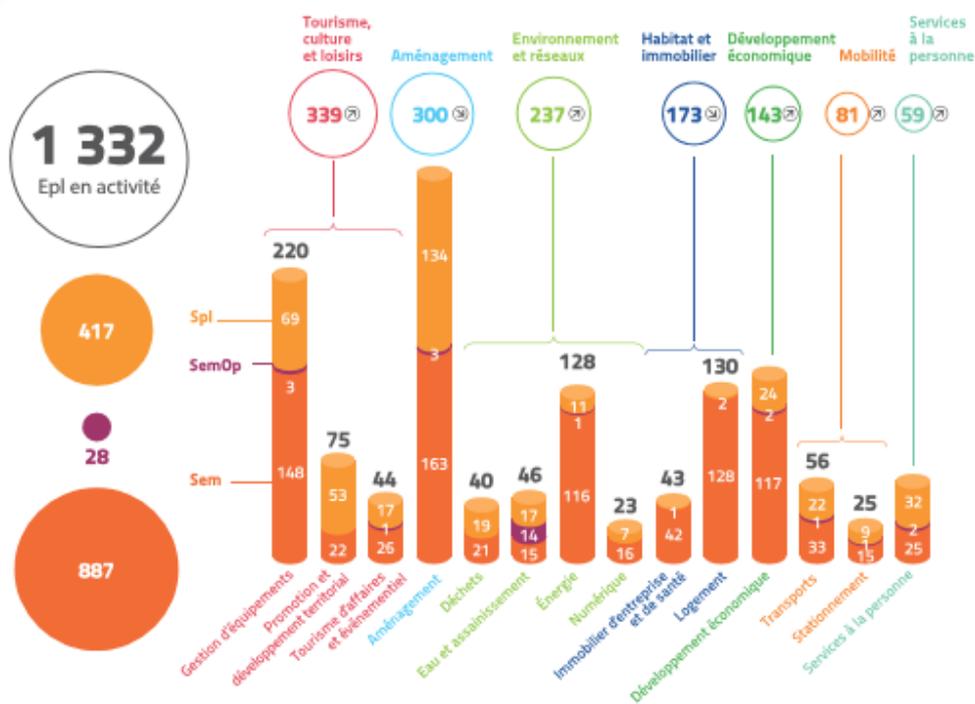
\*En savoir plus : Financement des Epl en 2018 - [leapl.fr/vous-accompagner/risque-des-editions/](http://leapl.fr/vous-accompagner/risque-des-editions/)  
\*\*En savoir plus : L'empreinte socio-économique des Epl - [leapl.fr/vous-accompagner/risque-des-editions/](http://leapl.fr/vous-accompagner/risque-des-editions/)  
\*\*\*En savoir plus : L'Observatoire des Epl immobilières - [leapl.fr/vous-accompagner/risque-des-editions/](http://leapl.fr/vous-accompagner/risque-des-editions/)

En raison de leur forte dépendance à leurs cycles d'exploitation, une baisse de 9 % du volume d'activité était néanmoins envisagée en juin par les dirigeants de ces Sem, Spl et SemOp pour l'exercice 2020. Ces prévisions masquaient toutefois des réalités différentes selon les domaines d'activité et en fonction du positionnement par rapport à la pluriactivité.

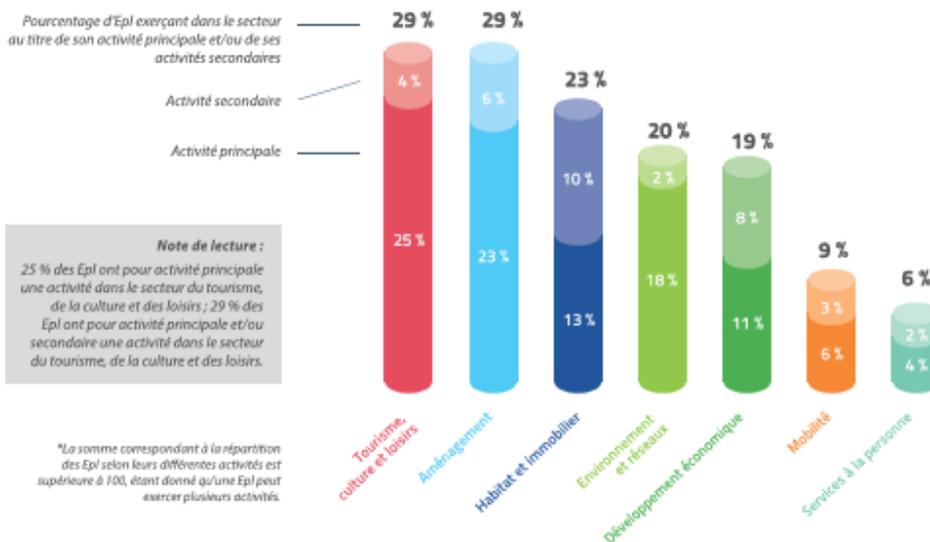
Avec des pertes de chiffre d'affaires estimées à 31 % en moyenne, les 339 Epl de tourisme, de culture et de loisirs paraissent les plus touchées, devant les 81 sociétés spécialisées dans la mobilité (- 15 %). Celles intervenant dans l'événementiel et ayant des activités peu diversifiées étaient particulièrement fragilisées.

Dans les autres secteurs, les pertes escomptées étaient mineures mais n'en étaient pas moins nulles. Elles étaient estimées à 6 % dans l'aménagement, à 3 % dans l'habitat et l'immobilier et à 2 % dans le développement économique, quand le secteur de l'environnement et des réseaux anticipait une croissance de 10 % de son chiffre d'affaires.

## La diversité des activités des Epl



Répartition des Epl selon leur activité principale et selon leurs différentes activités \*



Les perspectives de reprise économique demeurent encore peu lisibles aujourd'hui. L'élan prometteur de l'économie mixte locale reste très contrarié par la crise sanitaire et économique qui se poursuit. Le rebond spectaculaire de l'économie française au troisième trimestre ne devrait pas survivre à l'entrée dans la deuxième période de confinement.

Les Entreprises publiques locales restent en attente du retour à la normale de l'activité économique. Elles devraient aussi pâtir dans les prochains mois et années de la compression des investissements des collectivités territoriales et des autres institutions publiques à venir. Les Sem, les Spl et les SemOp d'environnement, de réseaux et d'aménagement en sont en effet dépendantes.

## Les Entreprises publiques locales en Europe

Près de 32 000 Entreprises publiques locales sont présentes dans tous les pays d'Europe. Elles emploient 1,6 million de personnes et génèrent un chiffre d'affaires annuel supérieur à 280 milliards d'euros.

Les 1 332 Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sem à opération unique (SemOp) en France constituent la composante française des Entreprises publiques locales (Epl) en Europe.

La Fédération des Epl a développé depuis plus de vingt ans son action en Europe en identifiant ses interlocuteurs au sein des instances communautaires, mais aussi en travaillant en coopération étroite avec les fédérations d'Epl homologues dans les autres Etats membres.

De plus, la Fédération des Epl participe activement au travail de SGI Europe (ex-Centre européen des employeurs et fournisseurs des services publics), l'un des trois partenaires sociaux de la Commission européenne.

Le SGI Europe, présidé par Pascal BOLO, adjoint au Maire de Nantes, Président de la SEMITAN et membre du Bureau de la Fédération des Epl, s'est doté de quatre priorités :

- > L'animation d'un réseau européen des entreprises de services publics ;
- > La réelle prise en compte dans l'ensemble des textes législatifs européens de la spécificité et de l'importance des services publics locaux ;
- > L'adoption d'un cadre juridique européen sur les Epl ;
- > La mobilisation au niveau communautaire des élus locaux en faveur de leurs entreprises publiques.

Enfin, la Fédération des Epl coordonne l'action de la section française de SGI Europe, qui est chargée notamment de relayer les principales activités du mouvement européen des entreprises de services publics. Grâce à leurs rencontres régulières, ses membres définissent ensemble les positions que la section française présente au siège à Bruxelles.

Pour contacter la Fédération des Entreprises publiques locales à Bruxelles :

**Cecilia Teruggi**

**Chargée de missions Europe et développement du réseau**

**Tel. : 01 53 32 22 25**

**c.teruggi@lesepl.fr**

**Fédération des Entreprises publiques locales**

95, rue d'Amsterdam - 75008 Paris

Suivez-nous sur :

 Fédération des Epl

 @FedEpl

 Fédération des Epl

[www.lesepl.fr](http://www.lesepl.fr)

FÉDÉRATION DES ÉLUS  
**epl**  
DES ENTREPRISES  
PUBLIQUES LOCALES